

Infirmier/ puériculteur

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

L'infirmier/puériculteur assure et met en œuvre une politique de promotion, de protection et d'éducation à la santé ainsi que des mesures de prévention pour l'enfant et sa famille. Il conseille et accompagne les parents, participe à la surveillance et à la protection des mineurs en danger. Il participe à l'agrément, au suivi et à la formation des assistants maternels et familiaux.

Le métier

L'infirmier/puériculteur est relativement autonome dans l'organisation du travail et la relation aux enfants et leur famille. Il travaille en équipe, dans le cadre de consultations et est fréquemment en déplacement au domicile des familles. Ses horaires sont généralement réguliers. Il est exposé à des risques de contagions, fréquente des lieux insalubres et/ou des situations sociales difficiles.

Les activités

- Accueillir et/ou visiter à domicile, conseiller et accompagner des enfants et des familles
- Réaliser des interventions à caractère paramédical et psychosocial
- Participer à l'instruction des agréments, suivre et former des assistants maternels et familiaux
- Réaliser le bilan des 3-4 ans en école maternelle
- Suivre les enfants et les familles dans le cadre du signalement des mauvais traitements sur mineur
- Suivre les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance
- Gérer des dossiers médicaux
- Animer des actions d'éducation pour la santé
- Elaborer un diagnostic des besoins de santé sur un secteur géographique

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'infirmier ou de puéricultrice.